

**Conseil communautaire du 29 septembre 2011
Salle de La Boissière en gâtine**

Procès-verbal

L'an deux mil onze, le 29 septembre

Les membres du conseil dûment convoqués se sont réunis à 20 h 30 dans la salle des fêtes de La Boissière en Gâtine sous la présidence de M Pascal OLIVIER

Etaient présents : Tournayre J , Marsault P , Dupont M , Rongeon C, Ramdame C (remplaçante de Desprez G) Y Pacreau, FournierS, Bienvenu o, Giraudeau N (remplaçante de Morisset Ch), Baribaud A (remplaçant de N Fortuné), B Renoux, S Destandau, D Pioli (remplaçant de B Faucher), S Juin , M Giraudon, J Bâcle , M Miot (remplaçante de R Perrin) , P Moreau, P Mimeau, E Cathelineau, A Pelletier (remplaçante de F Chauvancy) J Libner, Oliver P, Bouchet M , Y Girard (remplaçante de M Pineau) A Lebeau (remplaçante Mineau N), Bonnet B

Pouvoirs :

Excusés : , D Meen.

Absents : L Gauthier P Coury

Secrétaires de séance : Jérôme BACLE assisté de Mme Cathelineau

- 1. Approbation PV conseil du 6 juillet 2011**
- 2. économie**
 - 2.1 cession terrain Le Poirier
 - 2.2 subvention Maison de l'Emploi – Paio
- 3. gestion du personnel**
 - 3.1 règlement intérieur
 - 3.2 emploi administratif
- 4. enfance jeunesse**
 - 4.1 création régie recette accueil de loisirs
 - 4.2 tarification arrhes pour service accueil de loisirs
 - 4.3 tarification repas mercredi loisirs
- 5. zone développement éolien – point ajourné**
- 6. gendarmerie**
 - 6.1 approbation APD
 - 6.2 dépôt permis
 - 6.3 demande subvention
- 7 réforme territoriale**
 - 7.1 étude d'aide à la décision nouvelle intercommunalité
 - 7.2 point sur les travaux de la CDCI
- 8. Demande de subvention FRIL- école verruyes**
- 9. admission en non-valeur créances irrécouvrable et DM**
- 10. décision modificative budget annexe**
- 11. décisions du bureau**
- 12. questions diverses**

Le quorum étant atteint, M le Président ouvre la séance à 20h45 et laisse la parole à M Pacreau , maire de la commune.

Ce dernier souhaite la bienvenue à l'assemblée et évoque le 6^{ème} grand weekend de la mobylette (1^{er} octobre) ainsi que les projets de travaux d'éclairage des bâtiments public.

1. Approbation PV conseil du 6 juillet 2011

aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 économie

2.1 cession terrain Le Poirier

la municipalité de St Pardoux ne se porte plus acquéreur du terrain situé au Poirier car ce terrain ne sera pas dans le périmètre de la future zone commerciale envisagée.

La communauté de communes reste donc propriétaire d'une parcelle de 3556 m² située en zone mixte au Poirier sur la commune de St Pardoux et disponible à la vente.

Le conseil est invité à prendre acte

2.2 subvention Maison de l'Emploi – Paio

le rapport d'activité 2010 et prévisionnel 2011 ont été envoyé par mail.

l'association « Maison de l'Emploi et des entreprises de Parthenay et de Gâtine » en date du 1^{er} janvier 2009 a repris (entre autre) les activités de la mission locale à laquelle adhéraient la communauté Pays Sud Gâtine.

Toutefois, la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association n'a jamais été signée car le conseil communautaire ne souhaitait pas adhérer à l'association et participer financièrement à son fonctionnement général :

Dans son article 3 – conditions de détermination de la contribution financière , l'association ne scindait pas ce qui relevait du fonctionnement de l'association et de la mission locale .

Depuis, elle propose un **avenant modificatif** de l'article 3 :

Ainsi, 2 options au choix sont possibles :

Option 1 : fonctionnement mission locale avec une demande de subvention de 6752 €

Option 2 : fonctionnement maison de l'emploi avec une demande de subvention de 2903.36 €

Considérant la compétence exercée en matière d'action sociale et notamment la participation aux actions portées par des structures ou associations favorisant l'emploi et le suivi des jeunes et l'insertion sociale des publics en difficulté

Considérant la contribution annuelle à la mission locale par l'intermédiaire de l'association « maison de l'emploi et des entreprises de Parthenay et de Gâtine » d'un montant de 5 855 €

Considérant que cette somme est identique depuis 2007

***Après en avoir délibéré Le conseil communautaire, à l'unanimité décide de :
Contribuer financièrement à la mission locale (PAIO) à hauteur de 6 752 € pour l'année 2011.***

Autoriser le président à signer la convention pluriannuelle qui prendra fin le 31.12.2012 et son avenant 1 modifiant l'article 3

3 gestion du personnel

3.1 règlement intérieur

le document complet a été envoyé par mail.

PV conseil 29.09.2011

vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaire de la Fonction Publique territoriale article 89 à 91

vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 article 36 et 37 et le décret 92-1194 du 4 novembre 1992 article 6 portant sur les règles en matière d'hygiène et de sécurité.

Considérant que l'élaboration d'un règlement intérieur doit permettre d'organiser la vie dans l'établissement public dans l'intérêt de tous et qu'il s'impose à chacun.

Considérant que certaines dispositions s'appliquent également aux élus du conseil communautaire excepté les article 5,14,22 et 40 du règlement

Considérant que ce règlement sera notifié à chaque agent

Vu l'avis favorable du Comité hygiène et sécurité en date du 30 juin 2011 et du Comité technique paritaire en date du 30 août 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité valide le règlement intérieur tel que rédigé pour le rendre applicable au 1^{er} janvier 2012.

3.2 emploi administratif sous contrat aidé

vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 et son décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009

vu le dispositif de contrat unique d'insertion / contrat d'accompagnement dans l'emploi pour les employeurs du secteur non marchand (collectivité territoriale)

vu les statuts de la communauté de communes visant l'insertion par l'emploi des personnes en difficultés d'insertion

Considérant la possibilité d'accueillir une aide aux tâches administratives sur l'ensemble des services de la communauté et plus particulièrement sur des tâches telles que classement, accueil téléphonique, saisie informatique, mise à jour de données ...

Considérant que l'Etat propose une enveloppe supplémentaire de 20 000 contrats aidés CUI/CAE

Le Bureau propose au conseil de solliciter un contrat aidé en CUI/CAE en renfort administratif auprès de Pôle Emploi

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide de :

Créer un poste sous contrat d'accompagnement dans l'emploi CAE

sur la base de 24 h semaine

Autoriser le Président à lancer l'offre d'emploi, à signer la convention afférente et le contrat de travail avec le bénéficiaire retenu.

4 enfance jeunesse

4.1 création régie recette accueil de loisirs

vu la compétence exercée en matière d'accueil de loisirs durant les vacances scolaires considérant les difficultés de gestion des inscriptions pour l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires et plus particulièrement les annulations tardives pour des motifs parfois aléatoires

Il est proposé de mettre en place une régie de recette pour l'accueil de loisirs (tout mode de paiement) pour l'encaissement des arrhes à l'inscription selon les modalités suivantes :

les arrhes sont retenus si annulation « sans motif valable et sérieux et sur présentation d'un certificat médical »

le Bureau propose la mise en place d'une régie de recette pour encaisser des arrhes à l'inscription du service accueil de loisirs durant les vacances scolaires avec effet au 1^{er} janvier 2012 :

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18

PV conseil 29.09.2011

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs
Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du CGCT relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux
Vu les articles R 423-32-2 et R 423-57 du code de la construction et de l'habitation
Vu l'article L 315-17 du code de l'action sociale et des familles
Vu l'article L 6143+7 du code de la santé publique
Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents
Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 3 octobre 2011

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'instituer une régie de recettes auprès du service enfance – accueil de loisirs durant les vacances scolaires »
- cette régie est installée prioritairement à Saint Pardoux « l'Ombrelle » puis à St Lin au siège social pour les retardataires.
- la régie encaisse les produits suivants : *arrhes à l'inscription de l'accueil de loisirs*
- les recettes désignées ci-dessus sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : Numéraire , chèque , chèques vacances et perçues contre remise à l'usager d'une quittance
- un fond de caisse de **100 euros** est mis à disposition du régisseur
- le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à **3000 €**
- le régisseur verse auprès du comptable public assignataire de Mazières en gâtine la totalité des justificatifs des opérations de recettes dans les 2 jours qui suivent les inscriptions
- le régisseur est assisté d'un mandataire suppléant destiné à le remplacer dans ses fonctions en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel pour une durée ne pouvant excéder deux mois.
- le régisseur titulaire et le mandataire suppléant ne sont pas assujettis à un cautionnement selon la réglementation en vigueur
- le régisseur titulaire percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur
- le mandataire suppléant pourra percevoir une indemnité de responsabilité pour les périodes où il est effectivement en activité

4.2 tarification arrhes pour service accueil de loisirs

sur proposition du bureau, le conseil est invité à se prononcer sur le montant des arrhes à demander à l'inscription de l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires comme suit :

Petites vacances (février,Pâques, toussaint) et grandes vacances d'été:

Inscription à la semaine : 10 € par enfant

Inscription à la journée : 5 € par jour par enfant

10 € par enfant si 2 jours et plus

Il est prévu de mentionner cette information sur le programme d'activité à compter du 1^{er} janvier 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité approuve les tarifs ci-dessus.

4.3 tarification repas mercredi loisirs

il est proposé d'examiner le coût du repas facturé aux familles en tenant compte du prix facturé par le traiteur et des aides caf :

	Coût repas traiteur	tarif facturé aux familles /enfant
2010/2011	3.90 €	2.50 €
2011/2012	4.15 €	
	<i>Soit + 6,40 %</i>	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide d'appliquer un tarif de 2.60 € à compter du 1^{er} novembre 2011

5 zone développement éolien

M Olivier explique que le plan fourni n'est pas identique à la délibération précédente et demande à ajourner la délibération afférente.

6 gendarmerie

6.1 approbation APD

M le Président rappelle l'estimation des travaux au stade APS validé par le conseil du 30.09.2010 à savoir : 1 038 210 € ht.

Au stade APD, ces travaux sont estimés à **1 101 039 € ht** compte tenu des contraintes liées au classement en zone sismique (fondation micro-pieux) et des économies maximales (chauffage électrique et non pas pompe à chaleur)

Plan de financement prévisionnel

Dépenses ht		Recettes	
Terrain + notaire	16 305.48	STDIL 1	50 000.00
Géomètre	540.00	STDIL 2	70 000.00
Modification Plu	2 500.00	ETAT (18% coût plafond)	169 800.00
Etudes géotechniques	2 700.00	CDC emprunt	<i>1 206168.21</i>
Maitrise d'œuvre	87 752.81		
Sps	5 021.25		
Contrôle technique	5 681.00		
Annonces légales – repro	3 000.00		
Travaux	1 101 039.00		
Réseaux	15 000.00		
Domage ouvrage (habitat)	8 000.00		
Etudes géotechniques 2	3 270.00		
Total ht	1 250 809.54		
Total ttc	1 495 968.21	Total	1 494 968.21

Afin de financer cette opération en tenant compte tenu du loyer prévu (60 059 €) il conviendrait de ne contracter qu'un emprunt à hauteur de 1 050 000 € sur 30 ans.
Il est précisé que le loyer couvrent la partie habitat et administrative.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide de :
Approuver le montant de l'avant projet définitif (APD) de la caserne de gendarmerie, selon le plan de financement ci-dessus
D'accepter le montant définitif de la rémunération du maître d'œuvre, basé sur 7.97 % du montant APD des travaux

6.2 dépôt permis

il est par ailleurs souhaitable de déposer le permis de construire avant le 28 octobre 2011 (date du passage à la réglementation RT 2012 – basse consommation énergétique) ce qui engendrerait un surcoût non négligeable (+10%)

après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à déposer la demande de permis de construire dès que possible et avant le 28 octobre 2011.

6.3 demande subvention

Le conseil est invité à autoriser le président à déposer une demande de subvention au titre de la Subvention pour Travaux Divers d'intérêt Local (STDIL) auprès du ministère de l'intérieur pour un montant de 50 000 euros.

7 réforme territoriale

7.1 étude d'aide à la décision nouvelle intercommunalité

Dans le cadre d'un projet de fusion , un cahier des charges a été élaborée par les 4 communautés et les 5 communes isolées , dont il est rappelé les grandes lignes :

objet : *étude de positionnement, d'aide à la décision et d'assistance pour une nouvelle intercommunalité en Gâtine.*

La mission confiée est donc à la fois un marché d'étude, de conseil, d'accompagnement et d'animation d'une réflexion globale.

objectifs :

Fournir aux élus un outil d'aide à la décision leur permettant d'appréhender les différentes hypothèses d'évolutions possibles de l'intercommunalité en gâtine, et ce dans tous les domaines concernés (compétences, finances, gouvernance, organisation..)

L'étude devra être réalisée de manière claire, neutre et objective, afin d'analyser en détail, sur la base du rapport technique établi, les avantages et inconvénients, mais aussi les enjeux que présenteraient les différentes hypothèses étudiées.

Contenu de la mission (scénarios)

- *Rapprochement des 4 cc + 5 cnes*
- *Note d'opportunité circonstanciée établie dans le cadre d'une interco ayant un périmètre plus vaste sur le territoire de l'actuel Pays de Gâtine :*
- *Structurée autour de la ville centre et des pôles intermédiaires constitués notamment par les chefs lieux de canton*
- *Elargie à tout ou partie des communes et communautés communes intéressées composant actuellement le Pays de Gâtine.*

Tranche ferme : *analyse d'impact des compétences à exercer par la future interco*

Tranche conditionnelle 1 : *étude de préfiguration de la future interco c'est à dire accompagnement des élus dans la finalisation des éléments constitutifs de leur projet de territoire à partir des ambitions et axes prédéfinis - Faisabilité et incidences organisationnelles , patrimoniales – la gouvernance – la simulation d'un premier budget et une prospective d'évolution sur la première mandature.*

Tranche conditionnelle 2 : *assistance à la mise en œuvre opérationnelle de la future interco*

Propositions statutaires

PV conseil 29.09.2011

Propositions de règlement intérieur

Proposition procédurale pour la fusion envisagée (délibération, rapports explicatifs, calendrier..)

Schéma de mutualisation

Comité de pilotage :

Composé d'un ou plusieurs représentants de chaque collectivité concernée assisté le cas échéant d'un technicien

A titre consultatif, les parlementaires, les conseillers régionaux et généraux ainsi que le président du Pays de gâtine

Comité technique

Composé de responsables administratifs chargés d'accompagner le prestataire retenu.

Durée

Tranche ferme : 2 mois

Tranche cond 1 : 3 mois

Tranche cond 2 : 4 mois

Le prix

Forfaitaire , ferme et non actualisable

Intégrant le tarif de référence journée , nombre de journées/homme mobilisé ; frais déplacement

Répartition du prix de l'étude

en fonction du nombre d'habitants de chaque communauté

Monsieur Olivier précise que l'on ne connaît pas l'estimation de cette étude, mais que la participation sera répartie entre les communautés intéressées.

Mme Bienvenu ne souhaite pas s'engager sur cette étude sans en connaître le coût .

La consultation doit permettre d'en connaître l'estimation et que cette étude est utile pour avoir un regard extérieur avec neutralité.

après lecture du contenu du cahier des charges

considérant les délibérations prises par les communes adhérentes sur le souhait de poursuivre la réflexion et l'analyse d'une coopération plus élargie

sur proposition du Bureau qui accepte l'étude

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité par un vote à bulletins secrets (27 votants – 25 POUR et 2 NON) décide :

- ***d'approuver la constitution du groupement de commandes et d'y adhérer,***
- ***d'approuver le cahier des charges (cahier des clauses administratives et techniques particulières, et règlement de consultation) de l'étude de positionnement, d'aide à la décision et d'assistance pour une nouvelle intercommunalité en Gâtine,***
- ***d'autoriser le Président ou un Vice-Président à signer la convention***
- ***dit que cette étude ne vaut pas acceptation de la fusion.***

7.2 point sur les travaux de la CDCI

M Olivier fait un point sur la dernière réunion et pense qu'il serait préférable de tenir compte de l'avis des communes sur le SDCI et non de l'aménagement du territoire.

8 Demande de subvention FRIL – accueil périscolaire + travaux écoles VERRUYES

Dans le cadre de l'opération travaux de construction d'un accueil périscolaire à l'école de Verruyes et travaux divers aux écoles de Verruyes et Mazières en gâtine, il est proposé de solliciter le conseil régional dans le cadre du FRIL.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

dépenses HT		recettes	
travaux mazières	10 740,00		
travaux verruyes	177 200,00	DETR	73 059,00
maîtrise d'œuvre	12 800,00	FEADER	60 000,00
SPS	1 871,25	FRIL	36 000,00
contrôle technique	2 960,00		
procédure marché	2 000,00		
imprévu - réseaux	5 128,75	CDC	43 641,00
TOTAL HT	212 700,00	TOTAL HT	212 700,00

DETR attribuée, FEADER en cours d'instruction

Pour information : le permis de construire est en cours d'instruction – retard dû à la prise en compte des règles sismiques dans la construction et la nécessité de faire appel à un contrôleur technique

M Olivier suggère que la commune de Verruyes participe financièrement à ce projet comme convenu mais que le fond de concours porte sur la voirie puisque le plafond des subventions seraient atteints avec le FRIL sur l'école. Ce sujet sera évoqué ultérieurement .

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :
D' autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès du conseil régional dans le cadre du Fonds Régional d'Intervention Local pour un montant de 36 000 euros.***

9 Admission créances en non-valeur

- 9.1 M le trésorier demande l'admission de créances irrécouvrables en non-valeur pour la somme de 5 143 € (4 000€ prévu au budget) et qui porte essentiellement sur les OM (3500 €) garderie (89 €) et autres créances antérieur à 2008 (1554 €)

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité

9.2 une DM budgétaire est à prévoir pour permettre la prise en charge et proposé comme suit :

compte 611 –contrat de prestation = - 1143 €

compte 654 : créances irrécouvrables = + 1143 €

le conseil communautaire approuve à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

10. décision modificative budget annexe

La subvention DETR (ex DDR) avait été prévue en recette de la « section de fonctionnement », or cette subvention étant liée à la construction des atelier relais , il convient de transférer les crédits votés au budget primitif en section d'investissement

SECTION FONCTIONNEMENT Cpte 748371 Dotation d'équipement des territoires ruraux = - 147582 €

SECTION INVESTISSEMENT Cpte 1341 dotation d'équipement des territoires ruraux = + 147582 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

11. décisions du bureau

M le Président fait part des décisions prise lors du dernier bureau :

- ❑ report des crédits budgétaires 2011 pour modification transformateur électrique à la Chabirandière (20 000) pour une exécution en 2012
- ❑ adhésion au contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires du centre de gestion pour l'ensemble des agents affiliés ou non à la cnacl sur l'assiette : salaire de base + régime indemnitaire à raison d'un taux de cotisation :
 - 5.30 % agents affiliés cnacl
 - 1.20% agents non affiliés cnacl (régime général S.S.)
- ❑ non reconduction du contrat du préventeur hygiène et sécurité qui prend fin le 15 décembre 2011.
- ❑ Acceptation d'un prix de location balayeuse verruyes de 50 €/ jour pour balayage cour d'école par l'agent communautaire
- ❑ Prise en charge d'une plaque commémorative suite décès Gérard Arcourt et René Gerbier à l'intérieur de la salle du Dojo
- ❑ Distribution d'un agenda publicitaire gratuit avec la prochain bulletin pour l'ensemble des foyers de la communauté.

12. questions diverses

calendrier à noter :

10 octobre : bureau (PLU interco) – questions à envoyer préalablement

29 novembre : bureau

02 décembre : réunion des maires et adjoints

8 décembre : conseil communautaire

l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30 .